



CIRCULAIRE n° 2135/MBPE/DGD du 29 JAN. 2021

(DIFFUSION GENERALE)

**Objet** : Liste actualisée des producteurs de boissons bénéficiaires de l'exonération de la taxe spéciale sur les boissons (TSB) à l'importation d'alcool éthylique non dénaturé.

**Réf** : - Circulaire 2121/MBPE/DGD du 29/09/2020 ;  
- Courrier DGIn n° 022/MCI/DGIn du 21/01/2021.

Conformément aux dispositions de la correspondance de la Direction Générale de l'Industrie n° 022/MCI/DGIn en date du 21 janvier 2021, visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble du service et des usagers, **la liste mise à jour des producteurs de boissons bénéficiaires de l'exonération de la taxe spéciale sur les boissons (TSB) à l'importation d'alcool éthylique non dénaturé.**

Il s'agit de :

- 1- MIB (Manufacture Ivoirienne de Boisson) ;
- 2- GLOBAL INDUSTRIES ;
- 3- GROUPE AMIS ;
- 4- RITCO DISTILLERIE ;
- 5- I. DRINK (Société IVOIRE DRINK) ;
- 6- SIFAB ;
- 7- AGENA INDUSTRIE ;
- 8- SODIALCI ;
- 9- DIA ;
- 10- SONADIB ;
- 11- BIO & PARTNERS ;
- 12- SUNDEEP ;
- 13- CIAO IMPORT EXPORT Sarl.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

**Ampliations :**

- MBPE/Cab
- MCI/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE-CI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- SYNAT-CI
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL



**Général DA Pierre A.**  
Officier de l'Ordre National